

N° 126 /CRP/MINSANTE

Yaoundé, le **13 JUIN 2024**

## **COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE**

### **Situation des équipements dits non conformes livrés par UNOPS dans le cadre d'une subvention du Fonds mondial pour la Lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose**

Le Ministre de la Santé Publique, le **Dr MANAOUA Malachie** informe l'opinion publique que son attention a été appelée sur l'existence d'une situation assez particulière, relativement à l'acquisition et à la livraison d'équipements divers dans le cadre du projet de renforcement du système de santé à la suite de la pandémie à COVID-19, par l'**Office des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets (UNOPS)**, conformément à la convention entre le Gouvernement et, le Fonds Mondial pour la Lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose.

Aussi, au terme des concertations qu'il a menées de manière urgente ce jeudi 13 juin 2024, avec les différentes parties prenantes, il en ressort que le choix d'UNOPS comme agence d'exécution pour l'acquisition et la distribution au dernier kilomètre, desdits équipements dans le cadre de ce projet spécifique, est une exigence du Fonds Mondial, compte tenu de son statut d'agence onusienne et de son expérience en matière d'approvisionnement.

Également, la gestion du paiement de cette prestation est assurée de manière directe par le Fonds Mondial qui se charge des opérations financières en direction d'UNOPS, sans aucune mise à disposition des fonds au profit d'une entité gouvernementale Camerounaise.

En outre, les documents contractuels encadrant cette prestation ont été signés entre l'Agence onusienne et les structures techniques compétentes en charge de la gestion du projet sus-évoqué, suivant les termes de la convention de financement dudit projet.

La sensibilité de cette situation commandant des mesures urgentes, le Ministre de la Santé Publique a commis un audit de tout le processus d'acquisition et de distribution desdits équipements, afin d'établir la matérialité des faits et de dégager les diverses responsabilités susceptibles d'être engagées tant au plan disciplinaire que judiciaire.

En temps, des mesures conservatoires ont été prises en vue du rétablissement du matériel conforme éventuel, notamment une mise en demeure.

Enfin, le Ministre tient à rassurer l'opinion publique de l'excellente qualité des relations entre le Cameroun et ses partenaires dans le secteur de la Santé, notamment le Fonds mondial pour la Lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose, conformément aux procédures et conventions en vigueur. /-

**Le Ministre de la Santé publique,**



**Dr. Malachie MANAOUA**